



## FORMATION aux MÉTIERS ADMINISTRATIFS dans les COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Missions

#### Missions du secrétaire de mairie :

Collaborateur direct du maire, le ou la secrétaire de mairie assure et met en oeuvre des politiques déclinées par l'équipe municipale. Il/elle organise les services de la commune, élabore le budget, gère les ressources humaines et encadre une équipe à effectifs variables, selon la taille de la collectivité. Il/elle est garant(e) des actions de la collectivité sur les plans administratif et juridique.

#### Missions du gestionnaire administratif et/ou financier et/ou ressources humaines (RH) :

Il/elle recueille les demandes des administrés, instruit les dossiers en matière d'état civil, d'urbanisme, d'administration générale, d'élections. Il/elle seconde le secrétaire de mairie ou le directeur des services, assure le traitement comptable des dépenses et recettes de la collectivité et/ou la gestion de la facturation d'un service (cantine, accueil périscolaire...) et/ou l'élaboration de la paie et/ou la gestion des Ressources Humaines.

### Objectifs de la formation

Acquérir, grâce à l'alternance de cours théoriques et d'un stage pratique, un savoir faire complémentaire aux expériences professionnelles antérieures pour l'exercice des missions en secrétariat de mairie et/ou en comptabilité et/ou en Ressources Humaines.

### Durée de la formation

La formation est d'une durée de 5 mois soit 724 heures réparties sur 8 semaines de présence en Centre de Formation représentant 234 heures de cours et 14 semaines en collectivité territoriale pour un volume de 490 heures.

### Débouchés professionnels

Répondre aux départs à la retraite des secrétaires de mairie et/ou des personnels administratifs en poste en communes rurales, voire au sein des intercommunalités.

Les postes vacants dans les collectivités sont consultables via la bourse de l'emploi : [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr) et [www.cap-territorial.fr](http://www.cap-territorial.fr)

### Poursuite d'études

L'accès aux fonctions de secrétaire de mairie s'effectue par voie de recrutement au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe (catégorie C) ou au grade de rédacteur (catégorie B), grades accessibles après inscription sur listes d'aptitude établies après concours.

La formation peut donc constituer également une première étape dans la préparation de ces concours. A titre dérogatoire, les communes de moins de 1000 habitants, peuvent recruter un agent contractuel (contrat à durée déterminée).

### Nos partenaires

La formation a été créée en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne. En 2014, le Centre de Gestion de la Sarthe a rejoint cette collaboration. La partie pratique de la formation proposée s'effectue en commune. La recherche de la collectivité d'accueil relève de l'initiative et de la responsabilité du stagiaire de la formation.

### Pré-Requis

Cette formation est ouverte à toute personne titulaire d'un BAC+2 ou titre en équivalence ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle significative de préférence dans les domaines juridique et/ou comptable. La maîtrise des outils informatiques est indispensable.

Les demandeurs d'emploi et les salariés peuvent accéder également à cette formation dans le cadre d'une professionnalisation.

**Qualités requises :** organisation, sens des responsabilités, capacités relationnelles, écoute et forte capacité d'adaptation, disponibilité.

### Modalités de la formation

Cette formation préparée en présentiel, de novembre à avril, est fondée sur une alternance entre périodes en centre de formation (8 semaines réparties entre novembre et avril) et périodes en collectivités territoriales sur la base de 14 semaines.

Un suivi individualisé en centre de formation et en milieu professionnel est effectué tout au long de la formation.

**Possibilité de télécharger le planning de la formation sur le site internet [www.lhf53.eu](http://www.lhf53.eu) ou sur demande par mail : [campus@lhf53.eu](mailto:campus@lhf53.eu)**

### Modalités d'inscription

Retrait du dossier de candidature de janvier à fin août (sous réserve de places disponibles, maximum 20 places) sur le site internet [www.lhf53.eu](http://www.lhf53.eu) ou par mail à l'adresse suivante :

[campus@lhf53.eu](mailto:campus@lhf53.eu)

**Date limite de dépôt des dossiers fin août.** Une journée de recrutement aura lieu vers la mi-septembre au Centre de Formation et sera composée de deux tests (culture citoyenne, orthographe) et d'un entretien de motivation (10-15 minutes maximum).

**Inscription définitive à réception de la confirmation d'inscription et du contrat de formation signés, accompagnés d'un acompte équivalent à 10 % du montant total de la formation déduit de la facture.**

### Contact et informations :

Par mail : [campus@lhf53.eu](mailto:campus@lhf53.eu) ou [christine.galli@lhf53.eu](mailto:christine.galli@lhf53.eu)

Par téléphone : 02.43.26.17.18

### Personnes en situation de handicap

Pour toute question relative à l'accueil de personne en situation de handicap, veuillez contacter la référente handicap du CFA :

[carole.houzelle@lhf53.eu](mailto:carole.houzelle@lhf53.eu)



## Formation professionnalisante

Un accent particulier est mis sur l'orthographe avec l'inscription de chaque stagiaire au «Projet Voltaire» : une heure par semaine où les stagiaires pourront renforcer leurs compétences en expression écrite grâce à ce logiciel d'orthographe. Possibilité de passer gratuitement la «Certification Voltaire».

Contribution annuelle  
2021-2022

1 395 euros  
(Répartis sur 10 mensualités)

Le CFP Haute-Follis ayant obtenu la certification Qualité Formation auprès du Pôle Emploi, les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une Aide Individuelle à la Formation sous certaines conditions. Se renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi. Le devis (AIF) doit être validé par le Pôle Emploi impérativement 15 jours calendaires avant l'entrée en formation.

Restauration

Selon consommation

Hébergement

Pas d'hébergement possible sur le site

## Méthodes pédagogiques et parcours de formation

Cours en présentiel et suivi individualisé tout au long de la formation.  
Le cadre habituel est le suivant :

### Module 1 :

- Historique des collectivités locales en France
- Présentation générale des collectivités territoriales - 6 heures
- Centralisation - Intercommunalité - Europe

### Module 2 :

- Introduction aux principes généraux de la comptabilité publique (séances avec les chefs de service, les adjoints, les techniciens comptables...)
- Fiscalité ordonnateurs/comptables publics...
- Techniques comptables

### Module 3 :

- Etat des lieux des collectivités territoriales
- La législation funéraire
- Les pouvoirs de police du maire
- Formations
- Contrôle des actes administratifs (contrôle de légalité, communication des actes...)
- Conseil municipal : convocation, préparation, délibérations...

### Module 4 :

- Présentation des CDG 53 et 72 et de leurs missions
- Les principes du statut (service public, déontologie...)
- Ressources Humaines

### Module 5 :

- Les documents d'urbanisme
- Développement durable

### Module 6 : Achats publics - 12 heures

- Marchés publics
- Délégations du service public

### Module 7 : Logiciels spécifiques - 30 heures

- Logiciel Paie
- Progiciels état civil
- Progiciels élections
- Berger Levrault - Comptabilité
- Berger Levrault - Paie

### Module 8 : Accompagnement - 69 heures

- Présentation de la formation secrétaire de mairie
- Informatique
- Conseils méthodologiques pour le rapport de stage (écrit et préparation à l'oral)
- Culture et expression
- Recherche documentaire
- Conduite de projets
- Gestion du stress et prise de parole en public et management d'équipe
- Bilan de la formation (examen final sur les notions étudiées et la pratique en collectivité)
- Évaluations à la fin de chaque module d'enseignement

### Suivi de stage :

Le candidat élaborera un rapport de stage qui présentera son lieu de stage et les tâches effectuées ainsi qu'un thème d'étude qui sera développé. Cet exercice a pour objectif d'amener le stagiaire à avoir une réflexion et une analyse sur son métier et sa pratique professionnelle.

## Modalités de validation

Des évaluations par module sont programmées tout au long de la formation et font partie intégrante de la validation finale du certificat. A l'issue de la formation, il sera délivré un certificat de compétence à l'exercice des métiers administratifs dans les collectivités territoriales, sous réserve de l'admission du candidat à l'ensemble de la formation (cours+stage) et de l'obtention de la moyenne lors de la présentation du rapport de stage à laquelle s'ajouteront les résultats des évaluations. La commission pédagogique est composée de formateurs issus du monde de l'enseignement et de responsables des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne et de la Sarthe.

## Nos indicateurs de Qualité



Nos indicateurs de qualité et de performance sont consultables en ligne sur notre site internet : [www.lhf53.eu](http://www.lhf53.eu)

